



Ligue Suisse des Droits Humains - Genève
Rue des Savoises 15 - 1205 Genève
lsdh.geneve@gmail.com - <https://lsdh-ge.ch>

Par courriel

A l'attn. de Madame la Rectrice
de l'Université de Genève
Audrey Leuba

Genève, le 27 mai 2024

Concerne : Manifestation au sein de l'Université / Uni-Mail

Madame la Rectrice,

Nous vous avons adressé un premier courriel le 14 mai dernier, au lendemain de l'intervention policière que vous aviez sollicitée à l'encontre des étudiantes et des étudiants qui occupaient le Hall d'Uni-Mail afin de manifester leur soutien au peuple palestinien.

La grave défaillance dont l'Université de Genève avait ainsi fait preuve, en particulier concernant sa capacité à respecter les droits fondamentaux que sont la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique, mais aussi relativement à son aptitude à accueillir, nourrir et soutenir un espace de débat citoyen, pacifique et légitime, nous avait profondément choqués. Le retrait de la plainte pénale qu'elle avait déposée contre ses propres étudiantes et étudiants au lendemain de l'intervention policière nous avait permis d'espérer, comme le responsable de la cellule Stratégie et prospective du Rectorat dans sa réponse à notre courriel, que l'institution pourrait encore « sortir par le haut » de la situation de tension dans laquelle elle se trouvait plongée.

Or, le 21 mai, nous avons été alertés par des images et des témoignages d'étudiantes et d'étudiants, dont quelques membres de la Ligue suisse des droits humains – Genève, nous informant que les forces de l'ordre intervenaient à nouveau dans le hall d'Uni-Mail, pendant les heures d'ouverture de ce lieu public, en tenue anti-émeutes face à quelques étudiantes et étudiants réunis pacifiquement.

Il nous importe de souligner encore et toujours le caractère pacifique et responsable des étudiantes et des étudiants, tant leur comportement est resté exemplaire, quelles que soient les provocations, les intimidations ou les menaces de différents ordres auxquelles il leur avait déjà fallu faire face.

Cette nouvelle intervention de la police au sein de l'Université et ses modalités le jour même où vous déclariez par voie de presse regretter avoir dû recourir à la force publique à l'encontre des étudiantes et des étudiants n'ont pas manqué de nous surprendre. Comment devons-nous comprendre l'action de la police au sein de l'université le 21 mai dernier ? A quoi les tenues anti-émeutes de la police pouvaient-elles être utiles si ce n'est à intimider les étudiantes et les étudiants, quelle que soit par ailleurs la raison de leur présence dans le hall au moment de l'intervention, beaucoup étant notamment en train de réviser à la veille d'une nouvelle session d'examens ? Comment devons-nous comprendre que les policiers aient arraché et confisqué les quelques drapeaux palestiniens et banderoles contre le génocide en cours à Gaza ? Nous n'osons imaginer que vous avez, avec les autorités responsables de la police, estimé qu'un drapeau palestinien ou le moindre signe de protestation pacifique contre un génocide en cours constitue en soi un grave trouble à l'ordre public, qui légitimerait l'usage de la force publique pour le faire cesser. Cela relèverait en effet non seulement d'une faute morale mais encore d'un mépris et d'une méconnaissance du droit, incompatibles avec l'histoire et la réputation de l'Université de Genève.

De plus, les agents de sécurité privé déployés ensuite, dont la seule présence questionne par ailleurs au sein d'une université, ont selon leurs propres termes « reçu des ordres » pour assurer un maintien de l'ordre et n'accepter aucun signe extérieur de soutien au peuple palestinien, allant notamment jusqu'à demander le retrait d'un petit autocollant aux couleurs de la Palestine du sac d'une étudiante, sous la menace de l'interdiction de pouvoir pénétrer dans l'enceinte de l'Alma Mater.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer quant au projet de l'intervention policière que vous avez sollicitée le 21 mai dernier, ainsi que quant aux ordres et prérogatives précises qui ont été donnés aux agents de sécurité privée le 21 mai, et ce qu'il en est désormais.

La question du respect des droits fondamentaux des étudiantes et des étudiants de l'Université de Genève, vous l'aurez compris, motive ce courriel, comme celui que nous vous avons adressé le 14 mai dernier. Nous vous saurions gré de bien vouloir répondre aux questions soulevées ci-dessus et, cas échéant, expliciter ce qui vous semble justifier une telle limitation de leurs droits.

Le massacre d'une population civile, les violations répétées des Conventions de Genève, les alertes quant au projet génocidaire d'un Etat à l'encontre d'un peuple, en particulier quand ces alertes émanent à la fois des juridictions internationales, des plus grandes organisations humanitaires, œuvrant pour certaines sous l'égide de l'ONU, corroborées notamment par de multiples témoignages et les organisations de défense des droits humains, évaluées par les plus grands experts du droit international, ne doivent laisser personne indifférent.

La science n'est rien sans la conscience et le droit n'est rien s'il ne protège pas de la barbarie.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous accorderez à ce courrier et, dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Ligue Suisse des Droits Humains - Genève,
Dina Bazarbachi et Marc Morel, coprésident.e.s